



Avenir de la Fonction publique :  
Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations  
Bilan d'étape – 10 mars 2015

**Les annonces de la Ministre : la CFDT attend du concret**

La ministre a ouvert la réunion en précisant que la réunion conclusive de la négociation aurait bien lieu le 2 juin prochain. Le choix du Gouvernement est de réaffirmer et mieux garantir les principes qui fondent notre modèle de Fonction publique : égalité d'accès, séparation du grade et de l'emploi, possibilité de déroulement d'une carrière complète, possibilité d'affecter les fonctionnaires sur l'ensemble des territoires, unité de la Fonction publique.

Pour cela, la ministre présente son choix de conforter notre modèle de Fonction publique : classements hiérarchiques confirmés, maintien des corps et cadres d'emplois, grades et échelons, maintien du recrutement sans concours au premier échelon de la catégorie C, instauration de cadres statutaires communs avec mise en œuvre progressive (conservation du patrimoine et des bibliothèques, filières administrative et sociale).

Les parcours de carrières devraient être harmonisés entre les trois versants, entre autres par la fixation des taux d'avancement de grades dans les décrets statutaires pour les trois versants. L'avancement d'échelon se fera au même rythme pour tous.

Un bilan de l'évaluation sera conduit en dehors de la négociation au cours du second semestre 2015 et l'attractivité des territoires sera traitée après la négociation.

Les sujets propres à chaque versant seront les suivants : mobilité des personnels entre établissements hospitaliers, règles de reprise du travail après un congé maladie, règles d'organisation des concours de recrutement au sein de la FPH ; fusion des corps et déconcentration de la gestion à la FPE ; transparence et qualité dans les recrutements, reçus-collés et concours sur titres à la FPT.

Pour la séquence 4, la ministre souhaite reconstruire des parcours valorisant dans les trois catégories. Une nouvelle amplitude indiciaire doit être mise en œuvre au sein de chaque catégorie. La durée de carrière moyenne serait portée à 35 ans. Et l'intégration d'une partie des primes dans le traitement indiciaire se fera sans perte de pouvoir d'achat pour les agents.

Le calendrier de mise en œuvre des mesures sera pluriannuel et une définition de priorités devra être arrêtée.

Les indices bruts et hors échelle seront supprimés pour tout exprimer en indices majorés.

**Confédération Française Démocratique du Travail**

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19

Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email [uffa@uffa.cfdt.fr](mailto:uffa@uffa.cfdt.fr)